

MANDAT DE PROTECTION ET TROUBLES DU COMPORTEMENT

OBJECTIFS

Être en capacité, face aux comportements à problèmes et altérations majeures du jugement :

- De se référer à un modèle d'analyse et d'évaluation de la situation de handicap ou de perte d'autonomie.
- Identifier et distinguer les grandes catégories de troubles comportementaux, leurs causes et leurs impacts.
- De mettre en œuvre une évaluation des risques et repérer les contextes favorables ou défavorables à leur expression.
- D'identifier les stratégies à mettre en œuvre avec les personnes présentant des troubles cognitifs et psychiatriques.



Secrétariat

02 40 75 99 05
formationcontinue@arifts.fr



2 jours

(14 heures)



Rezé

9 et 10 novembre 2021



406 euros



Site Nantais



PUBLIC

Mandataires judiciaires (en service, en établissement et individuels) / Délégués aux prestations familiales / Responsables de service.



PRÉ-REQUIS

Aucun



CONTENU

Expression et partage des problématiques rencontrées mais aussi des bonnes pratiques transférables entre pairs professionnels.

Apports théoriques nécessaires pour appréhender les situations de handicap, de perte d'autonomie qui font problème dans l'exercice des mesures.

Rappels réglementaires et normes éthiques en matière de respect des droits des personnes protégées.

Analyse structurée des situations et des pratiques posant problème.

Réflexion éthique en termes de paradoxes dans lesquels les MJPM peuvent être placés avec un consensus sur les bonnes pratiques.

Production de supports de référence dans la pratique professionnelle.



DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques.

Relevé d'expériences et analyse des pratiques.

Travaux de sous-groupes depuis des cas pratiques.

Productions de sous-groupes (fiches-action, chartes, protocoles, ...).

Prise d'appui sur les recommandations de bonnes pratiques.



INTERVENANT

Psychologue clinicienne.

Juriste droit public spécialité "Éthique".